

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Commune de BAINES

5.2.1. Plan des servitudes

Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

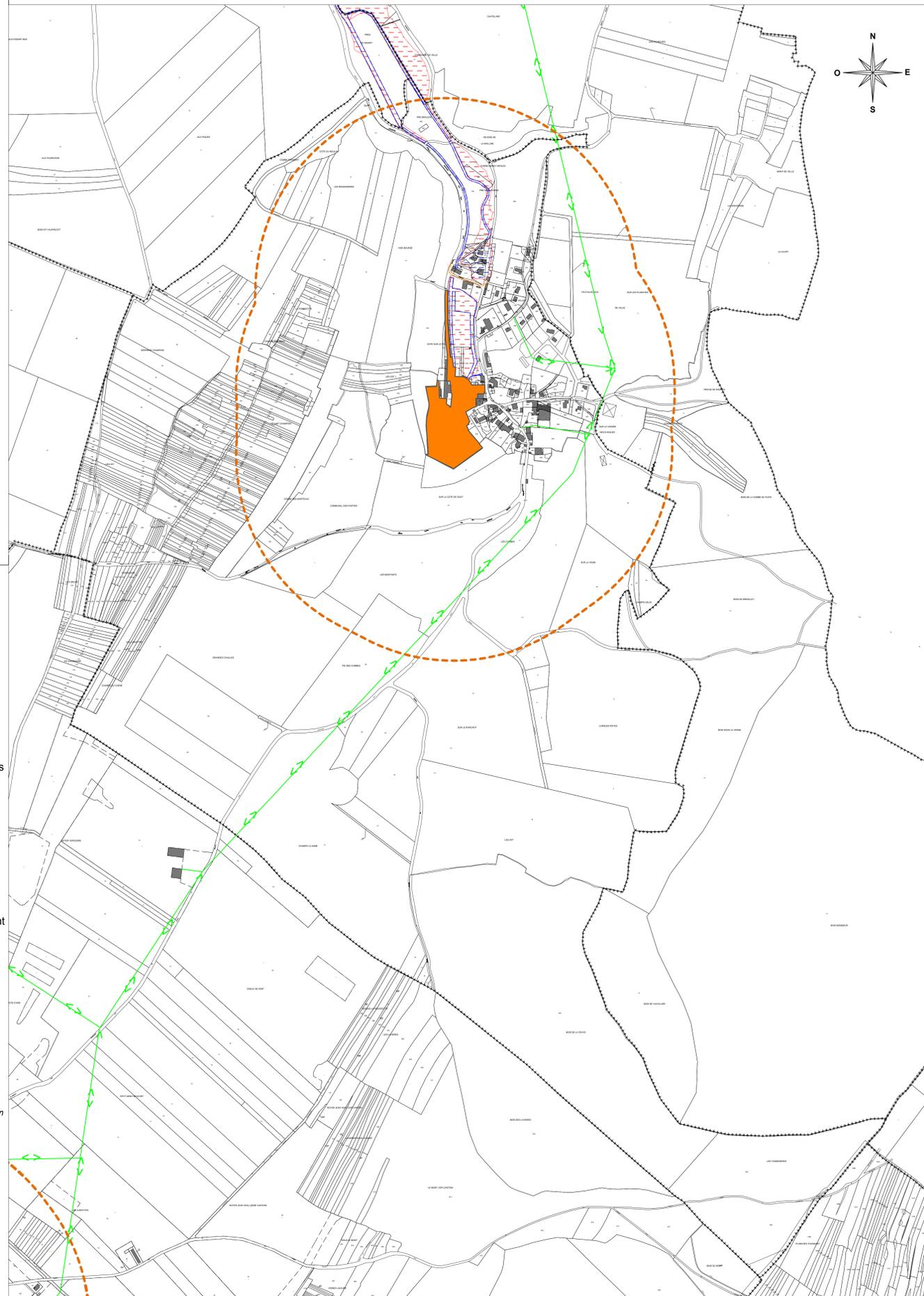
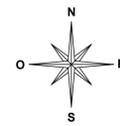


Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire :  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : 20.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules César - 70000 VESOUL  
Tel : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiative@combes.com  
Agence de Baines  
Tel : 03.81.83.53.29 - initiative@orange.fr

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m 250 m

\*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012  
Plan cadastral actualisé en Juin 2016



-  A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.\*
-  A5 Servitude concernant les canalisations d'eau et assainissement.
-  AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.
-  AC2 Servitudes de protection des sites inscrits et classés
-  AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé.
-  EL2 Servitudes en zone submersible.
-  EL3 Servitudes de halage et de marchepied et servitudes à l'usage des pêcheurs.
-  EL7 Servitude de l'alignement des voies nationales, départementales et communales.
-  I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
-  PM1 Plan de prévention des Risques Naturels Prévisible. Servitudes relatives au PPRi de la vallée du Durgeon
-  PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités pas l'Etat.
-  PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.
-  T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Limite de la commune.

+++ \* A noter : Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.